



Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

DELIBERATION Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 084-218400554-20241017-DEL412024-DE



Séance du 17/10/2024

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 12
Nombre de suffrages : 17

Date de la convocation 11/10/2024

Délibération 41-2024

Objet Décision budgétaire
modificative n°4

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

Etaient présents :

M. BELLEGARDE Daniel, Mme ANCEY Dominique, M. CAIRON Yves, M. CHAZAL Gilbert, Mme Pascale VERHNES, M. LECUYER Daniel, M. Dominique MAIRE, Mme Lydia ZIADE, Sandrine GAS, M. Marc MUSCAT, Jean-Marie POUWELS, Annick GAT

Procurator(s) :

Patrick POUDEVIGNE donne pouvoir à Dominique ANCEY, Natacha BENALI donne pouvoir à Sandrine GAS, Valérie RUBEAUX donne pouvoir à Marc MUSCAT, Brigitte NEF donne pouvoir à Daniel BELLEGARDE, Marie VITALI donne pouvoir à CHAZAL Gilbert

Etai(ent) absent(s) :

AMEVET Lydie, RUBEAUX Patrice,

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Pascale VERHNES

Il est nécessaire d'ajuster les comptes et d'abonder le chapitre 011 pour assurer le paiement des dépenses en fonctionnement.

Etant donné l'excédent de recettes au chapitre 64, Monsieur le Maire propose la répartition ci-après

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
611- Contrat de prestation de service	7 500	6419 Remboursement sur rémunération du personne	7 000
6251 – Voyages, déplacements	500	6459 – Remboursement sur charges Sécu	1 000
	8 000		8 000
Total dépenses :	8 000.00	Total recettes	: 8 000.00

Le Conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la décision modificative n°4 et les modifications budgétaires ainsi présentées
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toutes les décisions, et de signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Mme Pascale VERHNES

Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Daniel BELLEGARDE

17/10/2024